

N° 91 30.XI.1933.

Légation de Suisse
en
France

Paris, le 28 novembre 1933.

Réf. I-B.33.
R.P.27.

En circulation
30.XI.33 W

Entrée au 2.XI.33.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Ce serait inexact de vous écrire que nous avons un nouveau Ministère car, bien que ce soit apparemment le cinquième de la législature actuelle (c'est-à-dire, depuis le 1er juin 1932) c'est en réalité toujours le même qui change de nom; cela n'a aucune importance que M. Frot ait passé du Travail à la Marine marchande ou que M. Israël ait succédé à M. Lisbonne pour la Santé publique; aussi le nouveau Cabinet n'est-il pas accueilli sans un gros point d'interrogation. Sera-t-il éphémère ou durera-t-il jusqu'à Noël ? On n'en sait rien, mais déjà la prochaine combinaison est en train de s'élaborer car on se plaît à espérer que d'ici trois semaines la santé de M. Herriot sera suffisamment rétablie pour qu'il accepte le pouvoir; mais pourra-t-il le conserver puisque cette même Chambre l'a déjà renversé, il y a un an. Alors il faudrait que le Président de la République fît taire ses hésitations et ses scrupules et se résignât à la dissolution; évidemment c'est un gros parti à prendre et qui évoquerait les souvenirs du 16 mai. Je comprends parfaitement que le paisible M. Albert Lebrun redoute d'être

Monsieur le Conseiller fédéral Motta,
Chef du Département politique fédéral,
B e r n e .



comparé au Maréchal de Mac-Mahon. Toutefois, la situation interne s'aggrave tellement à cause des soucis financiers que, si le Cabinet numéro 5 ne tient pas mieux que les Cabinets 1, 2, 3 et 4 de la présente législature, il faudra bien recourir à la solution extrême de consulter les électeurs. Ceux-ci ont, dans différents scrutins de dimanche dernier, manifesté beaucoup moins de sympathie pour les socialistes que ce ne fut précédemment le cas; est-ce un omen ?

Hier et aujourd'hui, la Légation a été l'objet de nombreuses visites et d'appels téléphoniques au sujet du désastreux résultat des élections au Conseil d'Etat de Genève; la demande qui nous était le plus souvent posée était de savoir s'il y avait lieu de retirer des titres en dépôt dans une banque à Genève. Voilà la répercussion qu'a eue la trop grande mansuétude des Assises fédérales à l'égard de Léon Nicole qui, s'il avait été privé des droits civiques pendant quelque temps, ne serait pas à la veille de devenir président du Gouvernement d'un Etat confédéré. Peut-être cela vous intéressera-t-il si j'ajoute que, de ma ville natale, j'ai appris l'intention de plusieurs personnes d'émigrer vers le midi de la France afin de couler des jours plus heureux dans un climat ensoleillé plutôt que d'être en butte à des impôts cantonaux qui n'iront qu'en augmentant.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

Dumant.